

Le codage des actes au cabinet dentaire : Maîtrisez la CCAM !

Dernière mise à jour : 03/02/2026

Jeudi 02 avril 2026 | 18h – 22h

Organisme de formation : CDF Formations

Formateurs : Drs Christophe BARBOU et Julien CARDONA

Lieu : À distance

Durée de la formation : 4 heures - 0,5 jour

Type de formation : Continue

Format de la formation : CLASSE VIRTUELLE

Public visé et prérequis : Chirurgiens-dentistes, assistants dentaires, secrétaires de cabinets dentaires, étudiants en odontologie. Aucun prérequis.

Tarif chirurgien-dentiste adhérent les CDF : 190 €

Tarif chirurgien-dentiste non adhérent les CDF : 300 €

Tarif assistant dentaire : 190 €

Prise en charge : FIFPL – OPCO EP

Nombre de participants : 15 minimum - 30 maximum

Contact : formations@lescdf.fr

INTRODUCTION

Cette formation vous permettra d'appréhender les subtilités d'utilisation de la CCAM pour l'activité en odontologie.

Chirurgiens-dentistes comme assistants dentaires, la nomenclature des actes est utilisée au quotidien.

Mais, êtes-vous sûrs de la maîtriser parfaitement, d'en connaître les détails qui vous seront nécessaires pour l'optimiser ?

Afin de connaître un exercice serein, nous vous conseillons fortement de réaliser cette formation qui se déroulera sur une demi-journée.

OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser l'outil de classification des actes techniques médicaux.
- ✓ S'approprier les règles de codage et de la facturation.
- ✓ Améliorer la codification des actes de la CCAM afin d'éviter les rejets de feuilles de soins (électroniques ou papier).
- ✓ Éviter les contestations avec les patients ou les caisses d'assurance maladie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active intégrant : jeux de questions-réponses, échanges et analyse de pratiques.
- Supports : diaporama d'animation, pré- et post-tests de connaissance.
- Livret pédagogique reprenant l'ensemble du contenu de la formation, remis à chaque participant.

PROGRAMME & DÉROULÉ

18H00 – 18H30 : Prise de contact, Présentation du déroulé de la formation.

18H30 – 19H30 : Module 1 – Le codage des actes de diagnostic, de prévention, de soins conservateurs, d'endodontie, de restaurations partielles.

19H30 – 19H45 : Pause

19H45 – 21H30 : Module 2 – Le codage des actes en prothèse, parodontologie, implantologie.

21H30 – 22H00 : Questions/réponses. Conclusion.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Recueil des besoins et attentes des participants par questionnaire en amont de la formation.
- Évaluation tout au long de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques.
- Pré- et post-tests d'autoévaluation des connaissances, quizz pendant la formation.
- Questionnaire de satisfaction.

MODALITÉS D'INSCRIPTION & DÉLAIS D'ACCÈS

1 : Inscription et règlement possibles en ligne via notre site.

2 : Vous recevez un mail de confirmation d'inscription.

3 : 72h avant votre formation, vous recevrez par courriel votre convocation avec tous les éléments pour rejoindre votre classe virtuelle.

4. Vous recevrez sous 7 jours après votre formation, votre attestation de présence et de règlement.

- *Délai d'accès : les demandes d'inscription peuvent être envoyées jusqu'à 3 jours avant le début de la formation, en fonction des places disponibles. Pour plus d'informations sur les délais des sessions indiquées « complet », merci de nous contacter.*
- *Pour les conditions d'annulation, vous référer aux Conditions Générales de Vente, téléchargeables sur notre site.*

FINANCEMENT & PRISE EN CHARGE

Pour les praticiens libéraux > FIFPL :

Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIFPL fifpl.fr au maximum 10 jours après le début de la formation*.

- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIFPL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

*Formation susceptible d'être prise en charge.

Pour les salariés > OPCO EP : selon barème annuel, renseignements sur www.opcoep.fr

- Informations utiles :
 - NDA de CDF Formations : 11 75 43379 75
 - Lieu : Organisme de formation
 - Modalité d'exécution : à distance
 - Intitulé du stage : « Le codage des actes au cabinet dentaire : Maîtrisez la CCAM ! »
 - Dates de début et de fin : 02 avril 2026 à 18h au 02 avril 2026 à 22h
 - Durée en heures par stagiaire : 4
 - Durée en jours par stagiaire : 0,5
 - *Le montant HT est égal au montant TTC*
 - Vous aurez également besoin de la convention de formation, que nous vous enverrons, ainsi que de ce programme.
- Dans le cadre d'un financement FIFPL ou OPCO EP, n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on vous accompagne dans vos démarches de prise en charge.

CDF FORMATIONS, DES FORMATIONS PENSÉES POUR TOUS !

Nous sommes à votre écoute, si vous êtes en situation de handicap, contactez notre Référent Handicap : formations@lescdf.fr.